

## Annexe 2 : Dispositif de double inscription des étudiants de CPGE dans les lycées partenaires

Contexte :

Un tableau de correspondances (cf annexe 1) a été défini selon le cursus de CPGE suivi par l'étudiant les mentions de licence auxquels ils peuvent accéder en doubles inscriptions à l'université de Bordeaux.

Il est important de signaler que toute demande ne figurant pas dans le tableau de correspondances sera étudiée comme une candidature classique à l'université.

Ce tableau de correspondances sera exploité par la DSI pour permettre de proposer aux étudiants uniquement les diplômes qui les concernent en générant des laissez-passer à l'application d'inscription.

L'inscription pourra être réalisée à partir de la troisième semaine de septembre et avant le 15 janvier de l'année universitaire en cours.

Pour ces populations d'étudiants spécifiques dont l'emploi du temps est très chargé et qui n'ont pas nécessairement l'opportunité de se présenter sur les sites d'inscriptions, il semble plus adéquat de proposer un dispositif totalement dématérialisé et de limiter les passages des étudiants sur la chaîne d'inscription.

### Inscription en ligne sur la base de données fournies par les lycées partenaires

#### Dans le cas d'une 1ère inscription :

Les étudiants inscrits en première année de CPGE par les lycées devront être référencés dans un tableau comportant les données suivantes pour transmission à l'université.

Champ	Description	Renseigné par
NO_CANDIDATURE	Numéro de l'OPI	Généré par l'université de Bordeaux
INE	Identifiant National Etudiant	A compléter par le lycée
NOM	Nom patronymique de l'étudiant (30 caractères maximum)	A compléter par le lycée
PRENOM	Premier prénom de l'étudiant (20 caractères maximum)	A compléter par le lycée
DATE_NAISSANCE	Date de naissance de l'étudiant (format JJ/MM/AAAA)	A compléter par le lycée
ANNEE_BAC	Année d'obtention du baccalauréat ou de l'équivalence (format AAAA)	A compléter par le lycée
COD_BAC	Code du baccalauréat ou de l'équivalence de l'étudiant (Cf listes des codes BAC : S /L/ES ...)	A compléter par le lycée
COD_DEP_BAC	Département d'obtention du baccalauréat ou de l'équivalence (si inconnu compléter 033)	A compléter par le lycée
COD_CURSUS_CPGE	Le type de CPGE suivi par l'étudiant (MP/PTSI..)	A compléter par le lycée
NIVEAU_CURSUS_CPGE	L'année suivie par l'étudiant (Année 1 / Année 2)	A compléter par le lycée

La reprise de ces données sera réalisée conjointement par la DSI et la DFGC courant septembre pour permettre aux étudiants d'accéder aux services d'inscription en ligne.

Les modalités d'inscription et les accès à ce dispositif seront précisés aux étudiants **via un courrier nominatif publiposté** adressés aux lycées.

Ce dispositif leur permettra de compléter le dossier en ligne et selon les règles définies pour le paiement des droits d'inscription, de payer en ligne (service de paiement en 3 fois sans frais).

L'université propose également d'assurer l'affiliation à la sécurité sociale de ces étudiants. A l'issue de cette inscription en ligne l'étudiant devra adresser les pièces justificatives nécessaires par voie postale au service scolarité auquel il est inscrit.

A l'issue de cette inscription en ligne l'étudiant devra adresser les pièces justificatives nécessaires par voie postale au service scolarité auquel il est inscrit.

Les pièces :

- Copie de la Carte Nationale Identité
- Autorisation d'inscription si mineur
- Responsabilité Civile
- Attestation Journée Défense et Citoyenneté
- Une photographie et l'autorisation du droit à l'image.
- Les justificatifs de bourse le cas échéant.
- Certificat de scolarité du lycée (prouvant l'affiliation le cas échéant)
- Une copie du relevé de notes du BAC (en cas d'IA première)

Une fois les pièces contrôlées, son certificat de scolarité et sa carte d'étudiant lui seront envoyés par courrier.

Les informations permettant l'activation du compte ENT et l'accès aux ressources numériques de l'établissement figureront sur les certificats de scolarité. En complément, un document dédié sera adressé aux établissements.

La réinscription :

A l'issue des résultats de première et de deuxième années de CPGE, il conviendra que les lycées adressent à l'université les listes d'étudiants ayant progressé afin de permettre leur réinscription dans l'année correspondante de licence.

**Dans le même tableau qu'indiqué précédemment**

Les étudiants pourront se connecter à l'aide de leur espace numérique de travail.

A l'issue de la réinscription en ligne le processus est inchangé (les pièces déjà fournies lors de la première inscription ne seront pas redemandées)

Les pièces :

- Autorisation d'inscription si mineur
- Responsabilité Civile
- Autorisation du droit à l'image
- Les justificatifs de bourse le cas échéant.
- Certificat de scolarité du lycée (prouvant l'affiliation le cas échéant)

Ce dispositif permet une sécurisation maximale des opérations préalables à l'inscription avec un contrôle à priori des lycées et une intégration des données consolidées par l'établissement.

Il automatise une part importante des traitements et évite la redondance de saisie et la complexité de procédure enchaînée pour les étudiants.

En revanche, il nécessite différents travaux préparatoires à assurer conjointement entre les lycées et l'université.

### **Contrôles et échanges :**

A l'issue de ces opérations et selon les choix concernant le reversement des droits d'inscription, il sera nécessaire de mettre en place des données de contrôles entre université et lycées afin de s'assurer de l'inscription et de l'affiliation des étudiants. Ces traitements devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

### **Calendrier :**

- Information sur APB avant la fin des procédures complémentaires (Mai à juillet)
- Mise à disposition des fichiers par les lycées le 15 septembre
- Intégration des données entre le 15 et le 20 septembre par l'université
- Inscriptions des étudiants prévus entre le 20 septembre et le 15 octobre
- Contrôles conjoints entre le 15 octobre et le 20 novembre